



Bulletin d'inscription 2025 - 2026

*A remplir et à adresser à
Jean-Pierre LUCAS, 5 impasse des Jonquilles - SARTILLY - 50530
SARTILLY-BAIE-BOCAGE
avec votre règlement à l'ordre de l'Union des Arts*

Union des Arts est une association loi 1901 regroupant actuellement 5 sections (Art floral, Musique, Patrimoine, Photographie, Yoga). Son siège est à Sartilly mais elle rayonne sur tout l'ancien canton et au-delà. Son but est de permettre au plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et d'adultes de participer à des activités culturelles et sportives.

Site de l'Union des arts : www.uniondesarts.org

Je (Nous) soussigné(e, s)

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel (e-mail) :

- adhère (adhérons) pour l'année 2025-2026 à la section "Patrimoine et Histoire locale" de l'Association « Union des Arts » et adresse (adressons) un chèque de * libellé à « Union des Arts - Sartilly ».

* *Coût de l'adhésion : 15 € pour une personne seule dont 10 € d'adhésion à Union des Arts.
25 € pour un couple dont 2 x 10 € = 20 € d'adhésion à Union des Arts.*

- autorise (autorisons) l'Union des Arts, dans le cadre des activités qu'elle propose, à reproduire ou montrer les photos et films me (nous) représentant pour les usages suivants : publications dans la presse, site internet, vidéos.

cocher si accord, barrer le paragraphe si refus



Fait à le

Signature(s) :